

Le patrimoine religieux bas-laurentien : portrait de la situation actuelle¹

Stéphane PINEAULT

Depuis quelques années, l'avenir du patrimoine religieux québécois préoccupe non seulement les autorités religieuses, mais également de nombreux spécialistes de différents domaines d'expertise (ethnologues, architectes, urbanistes, etc.). Ce sont aussi les citoyens attachés à leur église et inquiets de voir disparaître un lieu aux multiples significations. Ils sont donc nombreux à donner leur opinion dans les journaux et sur la place publique alors qu'ils débattent des grands enjeux présents et futurs qui concernent ces bâtiments plus délaissés que jamais par les fidèles. Des colloques sont organisés : à Saguenay (1998), à Québec (2004), à Montréal (2005). Des situations particulières sont exposées, des solutions temporaires ou permanentes sont proposées. Comment sauver cet imposant patrimoine? Qui doit s'en occuper : l'État, les autorités religieuses ou les municipalités? Est-ce que la réutilisation des lieux de culte est une solution garante de la pérennité de ces bâtiments? Beaucoup de questions qui nécessitent des réponses.

Contrairement à d'autres régions québécoises, les lieux de culte bas-laurentiens ont, jusqu'à maintenant, été peu confrontés à la destruction ou à une reconversion complète². Cette situation ne saura cependant perdurer, compte tenu de la situation problématique de plusieurs paroisses de la région. Des décisions douloureuses devront bientôt être prises par certaines fabriques paroissiales qui ne peuvent plus assurer l'entretien de ces églises souvent devenues trop dispendieuses.

Le but de cet article n'est pas de proposer des solutions concrètes pour assurer la conservation du patrimoine religieux bas-laurentien,

mais plutôt de dresser un portrait de la situation qui prévaut actuellement dans la région. Je traiterai d'abord de l'Inventaire des lieux de culte du Québec, réalisé par la Fondation du patrimoine religieux du Québec en 2003-2004, qui a permis l'étude de 155 lieux de culte au Bas-Saint-Laurent. Ensuite, je m'attarderai aux quelques lieux déjà protégés par les différents paliers gouvernementaux et les municipalités. Dans la dernière partie, je donnerai quelques exemples de réutilisation de bâtiments religieux dans la région. J'espère ainsi que les efforts réalisés par différents intervenants dans la conservation du patrimoine religieux bas-laurentien pourront être appréciés à leur juste valeur.

L'INVENTAIRE DES LIEUX DE CULTE DU QUÉBEC : QUELQUES RÉSULTATS AU BAS-SAINT-LAURENT

Fondée en 1995 par le gouvernement du Québec, « *la Fondation du patrimoine religieux du Québec est une corporation sans but lucratif, à caractère multiconfessionnel, qui a pour mission d'aider les Traditions et communautés religieuses propriétaires de patrimoine religieux à conserver ce patrimoine et à le mettre en valeur par l'entretien préventif et la restauration* »³. Depuis 1995, plus de 1500 projets ont été réalisés afin de préserver le patrimoine religieux québécois. Ce n'est toutefois qu'en 2003 que la Fondation décide d'élaborer un inventaire national des lieux de culte afin de « [...] développer la connaissance nécessaire à l'identification des édifices patrimoniaux significatifs, et ce, afin d'intervenir adéquatement et de déployer des mesures de gestion appropriées »⁴. Parmi les objectifs de l'inventaire, on retrouve la volonté de développer une meilleure connaissance des édifices religieux

régionaux, de rassembler une documentation plus substantielle des lieux les plus significatifs, de doter la Fondation d'outils pour réaliser des projets de diffusion, d'assurer le développement d'un personnel compétent, d'identifier les priorités d'intervention, d'assurer la pérennité des biens les plus significatifs et d'assurer la reconnaissance patrimoniale par l'attribution de statuts de protection locaux et provinciaux⁵. La première phase consistait ainsi à inventorier tous les lieux de culte construits avant 1975 et toujours considérés comme tels. La seconde phase portait sur l'évaluation patrimoniale et la hiérarchisation régionale puis nationale des lieux de culte construits avant 1945, soit la date butoir pour le programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux⁶. Une troisième phase, consistant à inventorier le patrimoine mobilier et liturgique, n'a toujours pas été entamée. C'est donc dans cette perspective que l'inventaire a été lancé en avril 2003, ce qui a permis de dégager certains résultats pour chacune des régions québécoises.

La région du Bas-Saint-Laurent, couverte par l'inventaire, se divise en huit municipalités régionales de comté (MRC). Il s'agit des MRC des Basques, de Kamouraska, de Matane, de Matapédia, de la Mitis, de Rimouski-Neigette, de Rivière-du-Loup et celle du Témiscouata. En raison de cette division administrative du territoire, elle inclut partiellement⁷ deux diocèses catholiques : celui de La Pocatière et celui de Rimouski. Ce sont donc 155 lieux de culte, construits avant 1975, qui ont été recensés par les deux agents⁸ pour la région bas-laurentienne. De ce nombre, 148 lieux de culte sont catholiques et 7 sont protestants. Pour chacun d'eux, une

fiche identificatrice a été remplie avec les principales informations concernant la localisation de l'église, les matériaux utilisés, le type de plan au sol et l'emplacement des clochers, etc. De plus, un relevé photographique a été effectué sur chaque lieu de culte, donnant ainsi une trentaine de photographies à la fois de l'extérieur et de l'intérieur du lieu, de même que des clichés extérieurs des principaux éléments du site paroissial (presbytères, cimetières, monuments, etc.). Grâce à ces données, il est possible de faire certaines constatations sur les lieux de culte du Bas-Saint-Laurent.

Sur le plan de l'ancienneté, on remarque que huit lieux de culte bas-laurentiens ont été construits avant 1850 : ces églises sont assez dispersées puisqu'elles sont situées dans quatre MRC différentes : Kamouraska (Saint-André, Saint-Pascal, Sainte-Hélène), La Mitis (Sainte-Luce), Les Basques (Saint-Simon) et Rivière-du-Loup (Saint-Georges-de-Cacouna, Saint-Bartholomew, La Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte). De la période s'échelonnant de 1850 à 1900, il subsiste 29 lieux de culte, 71 pour ceux allant de 1900 à 1945 et 47 de 1945 à 1975. On constate donc que la majorité des lieux de culte construits dans la région l'ont été entre 1900 et 1945, période au cours de laquelle les paroisses bas-laurentiennes ont connu une hausse marquée de leur population. Sans inclure les paroisses de la Côte-du-Sud, la population bas-laurentienne est passée de 59 128 habitants en 1891 à 147 322 en 1941⁹. Cette augmentation rapide a exigé la construction de lieux de culte pouvant contenir plusieurs centaines de personnes. L'inventaire montre également que la presque totalité des lieux de culte sont des églises. En fait, on dénombre 137 églises, onze chapelles conventuelles¹⁰, quatre églises dites chapelles¹¹, deux lieux de pèlerinage (Berceau du Kamouraska et Sanctuaire de Fatima) et un oratoire (Oratoire Saint-Joseph à Lac-au-Saumon). Certains de ces lieux ne sont que rarement fréquentés pour des offices religieux,

mais au moins une cérémonie annuelle est célébrée dans l'ensemble des bâtiments couverts par l'inventaire.

Quelques architectes de grande renommée ont réalisé des églises au Bas-Saint-Laurent. Le plus actif est sans aucun doute David Ouellet. À lui seul, il a réalisé les plans de onze églises toujours subsistantes et de sept autres en compagnie de Pierre Lévesque. De plus, il a effectué des retouches sur plusieurs églises, notamment par la construction de nouvelles tours clochers (La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte, Sainte-Luce et Saint-Simon, entre autres). On peut donc affirmer qu'une trentaine de lieux de culte portent l'influence de David Ouellet dans la seule région du Bas-Saint-Laurent. D'autres architectes de renom, tels que Thomas Baillairgé (Saint-Simon, Sainte-Luce, ancienne église Saint-Germain), Charles Baillairgé (Saint-Patrice-de-Rivière-du-Loup), Louis-Thomas Berlinguet (Saint-Georges-de-Cacouna), François-Xavier Berlinguet (Saint-Arsène) et Victor Bourgeau (cathédrale Saint-Germain) ont travaillé à l'édification de lieux de culte dans la région¹².

L'inventaire aura permis une meilleure connaissance de l'ensemble du patrimoine religieux immobilier bas-laurentien construit avant 1975. Bien que des inventaires parcellaires avaient été réalisés par la section régionale du ministère de la Culture et des Communications du Québec, ce nouvel inventaire uniforme amène une vision plus actualisée et globale de la situation des lieux de culte bas-laurentiens. En outre, la recherche documentaire effectuée sur chacun des lieux a entraîné une meilleure compréhension de l'évolution architecturale de certains lieux de culte. Dans d'autres cas, des études plus approfondies seront nécessaires. Une troisième phase de l'inventaire, portant sur le patrimoine mobilier et liturgique, était initialement prévue. Il reste à souhaiter que cette phase ait lieu dans les plus brefs délais afin que cet important élément du patrimoine religieux soit recensé et que l'inventaire puisse être complété.

LES BÂTIMENTS RELIGIEUX PROTÉGÉS AU BAS-SAINT-LAURENT

Il a fallu attendre le début du XX^e siècle avant que les paliers gouvernementaux ne mettent sur pied des commissions permanentes s'occupant de la commémoration et de la diffusion des événements et personnages de l'histoire : en 1919, le gouvernement canadien crée la Commission canadienne des lieux et monuments historiques alors que le gouvernement québécois fonde, en 1922, la Commission des monuments historiques. C'est en cette même année que le Québec sanctionne la première loi canadienne protégeant le patrimoine culturel, loi largement inspirée de celle que la France avait adoptée en 1913¹³. En 1952, sous les recommandations de Paul Gouin, le gouvernement de Duplessis amende la loi québécoise sur les monuments historiques de 1922. La nouvelle loi permet ainsi un champ d'action plus vaste, en plus de donner des moyens et des ressources accrues à la Commission.

Au Bas-Saint-Laurent, les premiers bâtiments religieux protégés en vertu de la nouvelle loi sur les monuments historiques sont les églises Sainte-Luce et Saint-Georges-de-Cacouna, classées monument historique par le gouvernement du Québec, en 1957. Il en est de même du presbytère de l'église Saint-Georges-de-Cacouna. En tout, de 1957 à 2005, ce sont une vingtaine de statuts de protection qui ont été émis sur un aspect du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent.

Saint-André-de-Kamouraska : seule église protégée par le gouvernement canadien

En 2005, l'église Saint-André, dans la MRC de Kamouraska, célébrait son deux centième anniversaire. Construite entre 1805 et 1811, cette petite église de style récollet est la plus ancienne de toute la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Il s'agit d'un des plus beaux éléments du patrimoine religieux, non seulement régional, mais national. En effet, en 1986, l'église Saint-André était désignée monument historique par le gouvernement du Canada. Depuis, elle a été classée monument historique par le gouvernement du



Église Saint-André-de-Kamouraska. Construite de 1805 à 1811, elle est la plus ancienne église du Bas-Saint-Laurent. Elle est aujourd'hui protégée par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et par la municipalité (Fondation du patrimoine religieux du Québec, Inventaire des lieux de culte du Québec, 2003)

Québec en 2004, en même temps que plusieurs œuvres d'art de l'église. Notons enfin qu'un site du patrimoine du noyau paroissial de Saint-André a été constitué par la municipalité au cours de la même année. C'est donc dire que l'église de l'endroit constitue l'unique bâtiment religieux de la région protégé à la fois au niveau fédéral, provincial et municipal.

L'œuvre du gouvernement du Québec

Après les classements de 1957, il faudra attendre près de deux décennies pour voir le gouvernement provincial classer d'autres biens religieux au Bas-Saint-Laurent. En 1976, les archanges sculptés par Louis Jobin et Auguste Dionne¹⁴ pour l'église Saint-Pascal sont classés en tant qu'œuvres d'art. En 1979, c'est l'ancien presbytère de Rivière-Ouelle qui est classé à titre de monument historique évitant ainsi la destruction de l'un des presbytères bas-laurentiens ayant la plus grande valeur patrimoniale. En 1983, le presbytère de Saint-Hubert, qui fut à

l'origine la première chapelle de la paroisse, est aussi reconnu en tant que monument historique. « *D'influence néo-coloniale, il présente une grande pureté autant au niveau des formes que des matériaux utilisés et l'imposante galerie mérite notre attention* »¹⁵. Depuis, l'église de Saint-André et certaines de ses œuvres d'art ont été classées en 2004 et une demande a été faite afin de classer l'église La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte. Construite de 1846 à 1855, cette dernière a connu une restauration intérieure complète en 1910 sous la supervision de l'architecte Thomas Raymond. Le décor néogothique intérieur est sans conteste le plus flamboyant de tout le Bas-Saint-Laurent avec ses énormes arches en ogive et ses décorations intérieures finement réalisées, notamment la chaire et les stalles du chœur.

Monuments historiques cités et constitution de sites du patrimoine

Depuis 1985, la loi sur les Biens culturels du Québec permet notamment aux municipalités de citer des monuments ou encore de

constituer des sites du patrimoine. Ces statuts permettent à la municipalité d'adopter un règlement empêchant la destruction ou encore une restauration inappropriée d'un monument d'importance patrimonial au niveau local. Jusqu'à maintenant, les bâtiments et sites religieux ont peu bénéficié de tels statuts, bien que certaines municipalités, telles que Lac-au-Saumon, Kamouraska ou Rimouski, aient profité de cette nouvelle loi pour identifier plus d'un bâtiment religieux patrimonial sur leur territoire. En 1993, l'ancien presbytère de Sainte-Flavie est cité monument historique par la municipalité. Construit en 1853, il s'agit d'un des plus anciens du Bas-Saint-Laurent et se caractérise notamment par la symétrie de ses ouvertures, les imposantes galeries et son toit à deux versants¹⁶. L'année suivante, la municipalité de Kamouraska propose la constitution d'un site du patrimoine avec le Lieu de pèlerinage Berceau du Kamouraska. Il s'agit probablement du premier centre civil et religieux du Bas-Saint-Laurent. Les deux premières églises, ainsi que le premier cimetière de Kamouraska, ont logé sur ce site¹⁷. Selon les recherches effectuées, plus de 1 300 pionniers y reposent¹⁸.

En 1997, cinq nouveaux monuments religieux sont protégés par deux municipalités bas-laurentiennes. À Rimouski, le secteur institutionnel du centre-ville est constitué en site du patrimoine et inclut deux lieux de culte : la cathédrale Saint-Germain et l'archevêché de Rimouski. Ce site comprend également l'ancienne église Saint-Germain, maintenant Musée régional de Rimouski. Dans la municipalité de Lac-au-Saumon, ce sont l'oratoire Saint-Joseph et l'ancien presbytère qui sont cités monument historique. Construit en 1921 sur un promontoire près du cimetière paroissial par l'abbé Alexandre Bouillon, l'oratoire est un élégant bâtiment de bois avec larges fenêtres et toit à quatre versants¹⁹. Quant à l'ancien presbytère de l'endroit, il est de style néo-colonial et a été construit en 1910. Il se démarque principalement par sa galerie sur trois côtés, ses ornements, ses lucarnes et son plan en forme de « L »²⁰.

En 1998, la municipalité de Kamouraska cite le presbytère de l'endroit. Construit au milieu du XIX^e siècle (1848-1849), l'édifice « [...] au style néoclassique [...] a conservé ses principales caractéristiques architecturales, son toit aux larmiers incurvés, ses murs de bois imitant la pierre de taille, sa fenestration généreuse et sa galerie couverte »²¹. Dans les années suivantes, cinq sites du patrimoine sont constitués : le site de l'église Saint-Louis-de-Kamouraska (2001), le site de l'église et du cimetière de Sainte-Luce (2002), le Noyau-Religieux-de-Saint-Joseph-de-Kamouraska (2003), le site du patrimoine du noyau paroissial de Saint-André (2004) et un site du patrimoine autour de l'église Sainte-Hélène²². De plus, trois presbytères ont été cités en tant que monument historique par les municipalités depuis 2004. Il s'agit du presbytère de l'église Saint-Jérôme-de-Matane (2004), le presbytère de Saint-Anaclet-de-Lessard (2005) et celui de Saint-Cyprien (2005). Il est évident que, sur le plan de la protection municipale, la conservation du patrimoine religieux est encore embryonnaire. Plusieurs lieux de culte ou sites religieux d'importance n'ont toujours aucun statut dans la région. Pourtant, il s'agit d'un engagement ferme d'une municipalité envers le patrimoine architectural alors que l'église se veut souvent l'élément bâti le plus significatif de l'endroit. La conscientisation à l'importance du patrimoine bâti est par conséquent une lutte de tous les instants. Au Bas-Saint-Laurent, plusieurs bâtiments religieux ont été réutilisés à des fins communautaires, sociales, culturelles ou résidentielles. Il s'agit d'une solution de remplacement parfois nécessaire afin d'éviter la perte de lieux symboliques non seulement municipaux, mais parfois également régionaux.

QUELQUES EXEMPLES DE RÉUTILISATION DE BÂTIMENTS RELIGIEUX

Obstacles rencontrés par les communautés

Il est évident que la désertion des églises et l'aspect monumental

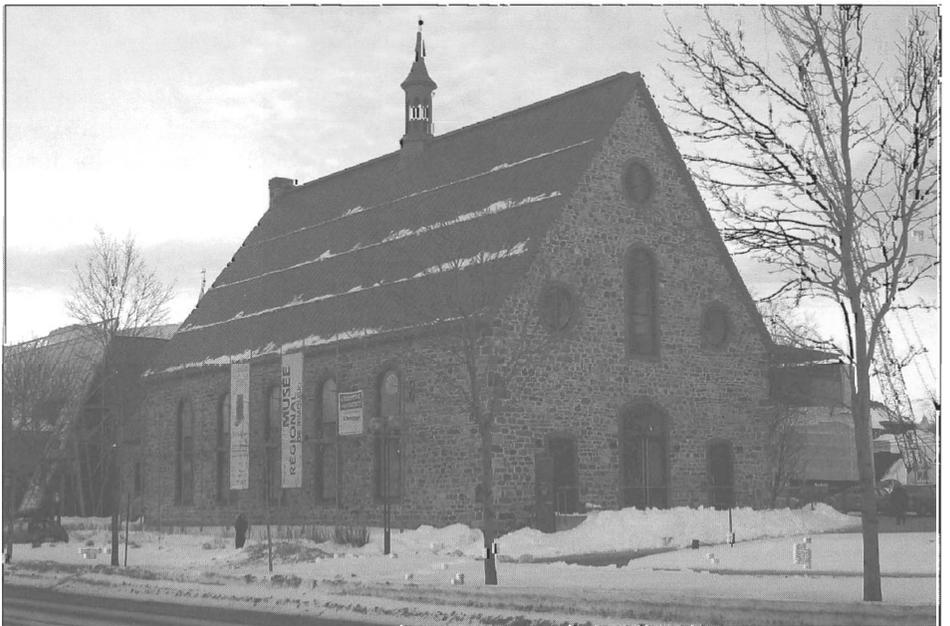
de plusieurs lieux de culte obligent les communautés à envisager une nouvelle fonction pour leur église. La réutilisation du patrimoine religieux immobilier n'est toutefois pas une entreprise aisée. Tout d'abord, les édifices recyclés n'ont pas toujours une valeur patrimoniale élevée, ce qui complique les possibilités de subventions par les différents organismes. De plus, une des conditions de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, dans le cadre du Programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux, est que le lieu de culte doit être utilisé à des fins de culte. Les sommes considérables devant être investies pour le réaménagement d'un lieu de culte forcent souvent les intervenants à retarder, sinon abandonner, un projet de réutilisation. Malgré ces obstacles majeurs, il existe quelques cas intéressants de réutilisation du patrimoine religieux bas-laurentien, que ce soit à des fins résidentielles, commerciales, sociales, communautaires ou culturelles.

Un exemple de réutilisation complète d'églises : l'ancienne église Saint-Germain

La réutilisation de bâtiments religieux n'est pas un phénomène

nouveau au Bas-Saint-Laurent. En fait, la seule réutilisation complète d'une église de la région a débuté en 1862 : il s'agit de l'ancienne église Saint-Germain devenue aujourd'hui le Musée régional de Rimouski. Première église de pierre construite dans la région, l'ancienne église Saint-Germain est bâtie de 1824 à 1826. Les offices religieux y seront célébrés jusqu'en 1862, date à partir de laquelle la quatrième église de Rimouski, et future cathédrale, devient la nouvelle église paroissiale. De 1862 à 1876 et de 1881 à 1882, l'ancien lieu de culte abrite le Séminaire. Entre 1876 et 1881, de même que de 1883 à 1907, ce sont les sœurs des Petites écoles qui occupent les lieux. À compter de 1908 et pour les soixante années suivantes, les sœurs de la Charité y donnent l'éducation aux jeunes filles²³. En 1972, le Musée régional de Rimouski s'installe dans l'ancienne église. Des projets de réaménagement, dans les années 1970 et 1990, lui auront donné une allure extérieure qui se rapproche de l'aspect original de 1824 (hormis le clocher) et une volumétrie intérieure qui permet une meilleure utilisation de l'espace pour des expositions de toutes sortes.

Le cas de l'ancienne église Saint-Germain-de-Rimouski montre



Ancienne église Saint-Germain. Devenue Musée régional de Rimouski en 1972, elle constitue l'unique cas de recyclage complet d'églises dans la région (Collection personnelle de Stéphane Pineault, 2006)

bien que la réutilisation des lieux de culte est une avenue possible. D'ailleurs, Luc Noppen, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, dit que « *l'ancienne église Saint-Germain s'est même perdue, puis retrouvée : après avoir été couvent et école primaire, le bâtiment, restauré pour accueillir le Musée régional de Rimouski en 1972, s'est réanimé en 1993 lorsqu'un projet des architectes Dupuis le Tourneux [...] a repris et replacé dans la ligne du temps cette plus ancienne église de pierre de la région* »²⁴. Reste à savoir si d'autres projets communautaires, sociaux ou culturels du même genre verront bientôt le jour dans la région. Compte tenu de la consultation sur les réaménagements pastoraux en vigueur à Rimouski, il est probable que plusieurs lieux de culte rimouskois devront être vendus ou démolis dans les prochaines années, d'où une nécessaire réflexion sur la vocation future de ces églises. En effet, la ville de Rimouski passera prochainement de 9 à 3 paroisses, ce qui amènera un surplus de lieux de culte et de presbytères. Au cours des prochaines années, le sort de plusieurs bâtiments religieux rimouskois devra donc être décidé par les communautés concernées.

Le réaménagement partiel de quelques églises

Dans certains cas, les fabriques ont déjà procédé à des réaménagements partiels de leur lieu de culte. On peut voir notamment que certaines sacristies d'églises ont été modifiées afin d'y loger le bureau de la fabrique²⁵. Dans d'autres cas, la sacristie originelle a été transformée en logement, et une nouvelle a été réaménagée à l'entrée de l'église²⁶. Cette solution engendre des revenus supplémentaires pour la fabrique. Il existe également quelques cas où la nef a été scindée en deux par l'ajout d'un mur à l'entrée de l'église. Cette situation a l'avantage de créer une salle de rencontre à l'entrée de l'église qui peut être utilisée à plusieurs fins. Le cas de l'église Saint-Charles-Garnier est très intéressant à cet effet, puisque les gens de la paroisse ont construit un mur type paravent. Ainsi, ils peuvent fermer la cloison et bénéficier d'une salle ou

encore l'ouvrir lorsque la situation l'exige (mariages, messe de minuit, etc.). De plus, l'aménagement a été réalisé dans un grand souci d'harmonie avec la charpente originale.

Certains réaménagements mènent à la création de services pour la communauté. Par exemple, à l'église Saint-Joseph-de-la-Rivière-Bleue, un musée sur l'histoire de la paroisse a été inauguré dans la tribune arrière. À Saint-Raphaël (Albertville), Saint-Léandre et Saint-Benoît-Abbé (Packington), un comptoir de vêtements usagés a été aménagé, soit dans la tribune arrière ou encore dans la sacristie. Ces exemples montrent que la réutilisation partielle de quelques églises est non seulement possible, mais qu'il s'agit parfois d'une solution bénéfique pour la fabrique et pour la communauté. Les possibilités sont nombreuses et permettent l'utilisation de l'espace intérieur de l'église, sans nécessairement en altérer profondément l'aspect. Un des plus beaux exemples québécois de réaménagement partiel est sans aucun doute celui de l'église Notre-Dame-de-Jacques-Cartier à Québec. Monument d'une grande valeur patrimoniale, cette église a été partiellement reconvertie par la fermeture de l'espace sous les galeries latérales afin de loger des espaces locatifs. Réalisée avec un grand soin d'esthétisme, cette solution réversible permet à la fabrique de bénéficier de revenus à partir des espaces loués, tout en n'altérant pas la valeur patrimoniale de l'édifice²⁷. Il s'agit d'un exemple intelligent de réutilisation partielle des lieux de culte dont les paroisses du Bas-Saint-Laurent pourraient s'inspirer.

Les presbytères : plusieurs cas de réutilisation dans la région

Au Bas-Saint-Laurent, les cas de reconversion des presbytères sont nombreux. Leurs nouvelles fonctions varient selon les besoins : gîtes, maisons pour personnes âgées, maisons de la culture, bibliothèques, et surtout des résidences privées. D'après des statistiques établies à partir de l'inventaire pour la région, c'est plus d'une cinquantaine de presbytères qui ont maintenant

une vocation autre que religieuse. Parmi ce nombre, la grande majorité (environ 37 sur 58) a été transformée en logements, qu'ils soient résidences privées ou encore immeubles à logements. On retrouve également plusieurs gîtes ou auberges (7 sur 58) sur le territoire tels que l'ancien presbytère de Sainte-Florence, de Saint-Antoine-de-Padoue ou de Saint-Charles-Garnier.

Certaines anciennes maisons curiales ont désormais une vocation culturelle, comme en font foi celle de Sainte-Flavie, devenue centre culturel et bibliothèque, ou encore celle d'Esprit-Saint qui se veut à la fois une maison de la culture et le futur centre d'interprétation des Opérations Dignité. En fait, quatre anciens presbytères remplissent des fonctions culturelles dans la région. Notons également que trois résidences pour personnes âgées et que deux Sociétés d'exploitation des ressources (Basques et Rimouski-Neigette) ont élu domicile dans des bâtiments semblables. Il y a enfin des cas uniques et originaux : une clinique de physiothérapie dans l'ancien presbytère de Saint-Victor-de-Matane, un bureau de dentiste dans celui de Sainte-Blandine, une maison de la Famille du Témiscouata à Biencourt, un CLSC dans celui de La Rédemption et une caisse populaire au premier étage de celui de Val-Brillant²⁸.

Évidemment, réaménager des presbytères est une tâche beaucoup moins colossale que celle d'adapter une église à de nouveaux besoins. Cela n'empêche pas certaines paroisses, devant l'impossibilité d'effectuer des réparations coûteuses, de procéder à la destruction de leur presbytère comme ce fut le cas de celui de Sainte-Anne-de-Pointe-au-Père, bâtiment qui avait pourtant une grande valeur patrimoniale.

Les dépendances de l'église : quelques réaménagements réussis

Même s'ils sont peu nombreux dans notre région, il existe des cas notoires de réutilisation d'anciennes dépendances d'églises, c'est-à-dire les hangars à grain, les maisons du sacristain et autres bâtiments qui complétaient jadis le noyau paroissial. Plusieurs éléments

de ce patrimoine ont été détruits avec les années, mais certains ont subsisté et ont été recyclés à diverses fins.

À Sainte-Luce, par exemple, l'ancienne maison du sacristain accueille désormais le restaurant le Nipigon. Malgré quelques modifications inévitables compte tenu de la nouvelle vocation du lieu, l'aspect extérieur de l'édifice a conservé ses principales caractéristiques architecturales. À Saint-Édouard-de-Les-Méchins, l'ancienne sacristie de la première église, qui a également servi pendant une certaine période de maison du sacristain, est dorénavant une bibliothèque municipale. Cette construction rehausse la qualité du site paroissial et anime, à sa façon, la vie culturelle de la communauté. À Saint-Germain, dans le Kamouraska, l'ancienne salle paroissiale, datant de 1944, a été aménagée en salle communautaire et en bibliothèque.

Un des réaménagements les plus spectaculaires des dernières années est sans aucun doute le recyclage de l'ancien hangar à grain de Sainte-Flavie. Construit au milieu de XIX^e siècle, il constitue un vestige d'une activité révolue, soit le

paiement de la dîme. C'est en 2003 que la paroisse de Sainte-Flavie, en collaboration avec différents partenaires, a procédé à la restauration du hangar à grain qui accueille maintenant un centre d'interprétation de la dîme et un centre de paléontologie. Avec l'ancien presbytère devenu centre culturel et bibliothèque, le site paroissial de Sainte-Flavie est un exemple remarquable des possibilités de la réutilisation du patrimoine religieux à des fins culturelles.

* * *

L'Inventaire des lieux de culte du Québec est un premier pas vers une meilleure connaissance des lieux de culte de toutes les régions du Québec. Grâce à celui-ci, le Québec bénéficie de sources documentaires et historiques homogènes pour l'ensemble du territoire. Il a permis la découverte de certains lieux plus isolés ou encore dont le potentiel patrimonial restait à découvrir. Certains éléments du patrimoine religieux, tels que les croix de chemin ou le patrimoine religieux archivistique par exemple, n'ont pas

été abordés dans l'inventaire. Ces lacunes devront être comblées à court terme afin d'établir un portrait complet du patrimoine religieux et d'envisager des solutions qui n'excluent aucun élément.

Par ailleurs, il reste encore beaucoup à faire pour conscientiser les paroisses et les municipalités à la nécessité de préserver le patrimoine religieux local par la citation d'un monument historique ou encore la constitution d'un site du patrimoine. Certains éléments exceptionnels de notre patrimoine religieux sont encore méconnus et risquent de disparaître faute d'un engagement formel de la part des autorités paroissiales et municipales. À cet effet, les coordonnateurs-animateurs culturels dans le cadre du programme Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) font un travail remarquable pour mieux faire connaître, entre autres, les richesses du patrimoine religieux. Il est à souhaiter que les municipalités participent plus activement à la conservation du patrimoine religieux en adoptant des mesures concrètes.

Comme il a été possible de le constater, la région bas-laurentienne a déjà entamé le mouvement de recyclage de son patrimoine religieux. La mise en place de projets collectifs dans d'anciens lieux à haute valeur symbolique ou patrimoniale est une façon de démontrer que la fin de la vocation première d'un lieu ne signifie pas la disparition de ce dernier. Bien au contraire, cette possibilité a pour effet de dynamiser les communautés locales. Les réaménagements pastoraux en cours à Rimouski ainsi que les débats entourant l'avenir de petites paroisses rurales soulèvent toutefois bien des interrogations quant au sort des différents lieux de culte et des presbytères, bien qu'il ne s'agisse pas tous de bâtiments exceptionnels sur le plan architectural et patrimonial. Il semble bien que les communautés locales devront s'engager davantage si elles veulent conserver une partie significative de l'héritage architectural le plus imposant et le plus symbolique du Québec.



Ancienne grange à dîme de Sainte-Flavie devenue Centre d'interprétation de la dîme et Centre de paléontologie. Cette photo a été prise avant le déplacement et la restauration du bâtiment (FPRQ, Inventaire des lieux de culte du Québec, 2003)

- Notes**
- 1 Je tiens à remercier le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) pour leur appui financier à la réalisation de mon mémoire de maîtrise en développement régional sur l'avenir du patrimoine religieux bas-laurentien. J'aimerais également remercier la directrice de ce mémoire, Karine Hébert, pour ses précieux conseils lors de la rédaction du présent article et Sylvain Caron pour m'avoir aidé à actualiser certaines informations.
 - 2 Il y a bien quelques églises qui ont été détruites ces dernières années, mais la plupart étaient des églises de mission (chapelle de la Résurrection à Saint-Eusèbe ou encore chapelle de la Visitation de Notre-Dame-du-Fonds-d'Ormes à Saint-Narcisse). Le cas de l'église Sainte-Marguerite-Marie-Alacoque est toutefois une exception alors que la fabrique a décidé de démolir l'église paroissiale en 1999. Les offices religieux ont maintenant lieu dans une salle aménagée dans un centre administratif. Quant à la reconversion complète, quelques-unes ont été transformées en résidence privée (chapelle Saint-Robert-d'Assemetquagan à Routhierville et Notre-Dame-de-Fatima notamment) et l'ancienne église Saint-Germain est devenue Musée régional de Rimouski.
 - 3 Fondation du patrimoine religieux du Québec, *Rapport annuel*, Montréal, 1999, p. 2.
 - 4 Site Internet de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, Bulletin - Printemps 2003. (<http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/bulletins/003-306-1.htm>)
 - 5 *Ibidem*.
 - 6 Laurier Turgeon, *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 255-256.
 - 7 Pour le diocèse de La Pocatière, la limite se trouve à l'ouest avec la ville de La Pocatière. Pour le diocèse de Rimouski, la limite orientale est Sainte-Florence, ce qui signifie que quelques paroisses de chacun des diocèses se retrouvent dans deux régions différentes.
 - 8 Les deux agents pour le Bas-Saint-Laurent étaient Anik Bouchard-Vézina et Stéphane Pineault.
 - 9 Jean-Charles Fortin et al., *Histoire du Bas-Saint-Laurent*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 355.
 - 10 L'archevêché de Rimouski est inclus à titre de chapelle conventuelle.
 - 11 Il s'agit de la chapelle Notre-Dame-du-Fleuve-Saint-Laurent (Saint-Denis), de la chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption (Rivière-Ouelle), de la chapelle Notre-Dame-des-Murailles (Saint-Fabien-sur-Mer) et de la chapelle du Haut-de-Sainte-Anne (La Pocatière).
 - 12 Anik Bouchard-Vézina et Stéphane Pineault, *Revue générale des évaluations patrimoniales et de la hiérarchisation régionale pour la région du Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, ministère de la Culture et des Communications/Fondation du patrimoine religieux du Québec, septembre 2004, p. 1.
 - 13 Paul-Louis Martin, « La conservation du patrimoine culturel : origines et évolution » dans *Les chemins de la mémoire. Tome 1. Monuments et sites historiques du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 9-12.
 - 14 À la suite de la destruction de l'ange Uriel causée par un tremblement de terre en 1925, Auguste Dionne a réalisé un nouvel ange pour compléter le quatuor originel sculpté par Louis Jobin.
 - 15 Paul Larocque et Jean Larrivée (sous la direction de), *Parcours historiques dans la région touristique de la Gaspésie*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski/GRIDEQ, 1998, p. 29.
 - 16 Site Internet du ministère de la Culture et des Communications du Québec. (www.mcc.gouv.qc.ca/region/01/pamu/biens/presbanc.htm), 15 février 2006.
 - 17 Site Internet du ministère de la Culture et des Communications du Québec. (www.mcc.gouv.qc.ca/region/01/pamu/biens/portail.htm), 15 février 2006.
 - 18 Pascal-Andrée Rhéault et Gilles Gaudreau avec la collaboration de William Boisé, *Itinéraire et découvertes culturelles au Bas-Saint-Laurent*, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques, 1999, p. 59.
 - 19 Site Internet du ministère de la Culture et des Communications du Québec. (www.mcc.gouv.qc.ca/region/01/pamu/biens/oratoire-st-joseph.htm), 15 février 2006.
 - 20 Paul Larocque et Jean Larrivée (sous la direction de), op. cit., p. 347-348.
 - 21 Site Internet du ministère de la Culture et des Communications du Québec. (www.mcc.gouv.qc.ca/region/01/pamu/biens/presbytere-kam.htm), 15 février 2006.
 - 22 Sur le site du ministère de la Culture et des Communications, on retrouve le Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Sur ce dernier, il est indiqué qu'un site du patrimoine a été constitué à Sainte-Hélène incluant le cimetière et l'église. (www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca)
 - 23 Michel L. Saint-Pierre (sous la direction de), *Les promenades historiques de Rimouski. Guide d'excursion et d'interprétation*, Rimouski, Office de tourisme et des congrès de Rimouski, Société Joseph-Gauvreau pour le patrimoine, 1993, p. 24-25.
 - 24 Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 343.
 - 25 Voici quelques églises bas-laurentiennes dont la sacristie a été réaménagée en bureau de la fabrique : La Nativité-de-la-Sainte-Vierge (Biencourt), La-Trinité-des-Monts, Saint-Alexandre-des-Lacs, L'Esprit-Saint, Marie-Reine-des-Cœurs (Lots-Renversés), Saint-Antoine-de-Padoue, Sainte-Îrène, Sainte-Rita, Saint-Honoré, Saint-Isidore (Lac-des-Aigles), Saint-Léandre, Saint-Pacôme, Saint-Raphaël (Albertville), Saint-Tharcisius.
 - 26 À titre d'exemples, on peut penser à l'église Saint-Godard (Lejeune) ou encore celle de Saint-Marcellin. Ce ne sont toutefois pas les seuls cas au Bas-Saint-Laurent.
 - 27 Luc Noppen et Lucie K. Morisset, op. cit., p. 349.
 - 28 Les renseignements sur les nouvelles affectations des bâtiments religieux proviennent d'une compilation à partir de l'Inventaire des lieux de culte réalisé en 2003 et de quelques ajustements à partir de cas connus par l'auteur. Il est possible que d'autres lieux, non répertoriés par l'auteur, aient une nouvelle vocation et qu'ils n'aient pas été comptabilisés dans les statistiques.